

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2019/50-FH
Mai 2019

AUX: Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

OBJET: **DEMANDE DE PROPOSITIONS VISANT DE NOUVEAUX TRAVAUX ET/OU LA
RÉVISION DES NORMES EXISTANTES**

DATE LIMITE: **1^{er} septembre 2019**

OBSERVATIONS: **À:**
Ms Marie Maratos
Senior International Issues Analyst
Food Safety and Inspection Service,
US Department of Agriculture
Courriel : ccfh@usda.gov

Copie au:
Secrétariat du Codex
Commission du Codex Alimentarius
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
Courriel : codex@fao.org

Généralités

1. La cinquantième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) est convenue de demander au Secrétariat du Codex de publier une lettre circulaire sollicitant des propositions de nouveaux travaux et d'établir un groupe de travail physique sur les priorités de travail du CCFH, qui se réunira lors de la cinquante et unième session du CCFH et sera présidé par les États-Unis d'Amérique (REP19/FH, par. 80).

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres sont invités à proposer de nouveaux travaux pour examen par le groupe de travail physique susmentionné. Dans leurs observations, les membres doivent garder à l'esprit le « plan de travail prospectif » (voir REP19/FH, Annexe IV). Les propositions doivent être faites en conformité avec les *Critères régissant l'établissement des priorités des travaux* (voir le [Manuel de procédure du Codex](#)), conformément à la « [procédure du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire \(CCFH\) pour la conduite de ses travaux](#) » et envoyées aux adresses indiquées ci-dessus, avant le **1^{er} septembre 2019**.